



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 12 janvier 2023

Informations sociales n°207

Séparations conjugales : un enjeu public essentiel

Alors que les Caf et MSA gèrent systématiquement la gestion des pensions alimentaires pour tous les parents séparés depuis le 1^{er} janvier, [la revue Informations sociales](#), en libre accès sur [Cairn](#), consacre son dernier numéro aux dispositifs prévus lors des séparations avec des points de vue interdisciplinaires d'universitaires, de chercheurs et de représentants de la branche Famille.

D'emblée, la revue apporte un panorama démographique des séparations sur les dernières années, avec les configurations familiales contemporaines les plus fréquentes, ainsi que différentes formes de fragilités qui entourent la séparation, en particulier sur les conditions de vie et de santé, voire les violences en particulier pour les femmes et les enfants.

Les différentes interventions lors des séparations des parents

Ce numéro aborde ensuite la déjudiciarisation partielle des ruptures d'union à partir des exemples de la médiation familiale et du divorce par acte d'avocat. Elle propose également un comparatif entre la médiation familiale en France et au Québec.

L'entretien avec M^o Aurélie Lebel, avocate, pointe un bilan nuancé du « *divorce sans juge* » 5 ans après ses débuts : s'il semble positif pour les personnes en cours de séparation qui y ont recours et les avocats qui les conseillent, l'institution judiciaire reste confrontée à un risque de « *paupérisation structurelle* ».

La prise en charge économique des enfants lors des séparations

Le comparatif des dispositifs de recouvrement des pensions en Allemagne, Australie, France, Québec, Royaume-Uni et Suède, montre une intervention plus large en France par les Caf via l'Aripa (agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires). Celle-ci agit dès la fixation de la pension alimentaire jusqu'à l'intermédiation des versements entre les parents, généralisée à l'ensemble des couples séparés depuis le 1^{er} janvier 2023.

Trois autres contributions pointent les limites d'une réforme sur le seul paiement des titres exécutoires de pension :

- seulement ¼ des allocataires concernés ont fixé une contribution alimentaire après la séparation, le plus souvent de manière informelle ;
- la résidence alternée induit souvent l'absence de pension alimentaire, alors que les ressources des mères sont structurellement inférieures à celles des pères ;
- la réforme ne remet pas en cause le statut socio fiscal des pensions (incluses dans les revenus de celles et ceux qui les perçoivent mais déductibles de l'impôt sur le revenu pour celles et ceux qui les versent).

Séparations conjugales et violences intrafamiliales

Dans la dernière partie de ce numéro, l'exploitation de l'enquête de référence sur les violences de genre (Enquête Virage en 2015), montre que la période de séparation est caractérisée par une recrudescence des violences entre (ex-)conjoints, le plus souvent commises par des hommes sur des femmes, avant, pendant et après la vie commune.

Enfin, une enquête sur les ordonnances de protection avant leur réforme de 2019 montre que les juges aux affaires familiales (JAF) accordent cette mesure avec parcimonie, en s'efforçant de préserver l'autorité paternelle sur les enfants.

[Informations sociales](#), la revue bimestrielle d'information, d'analyse et de débat, publiée par la Caisse nationale des Allocations familiales, est rédigée par des chercheurs, des experts et des acteurs des questions sociales. Les anciens numéros sont disponibles gratuitement sur le [site de Cairn.info](#).



caf.fr

A PROPOS

QUI SOMMES-NOUS ?

Depuis 1945, les Allocations familiales sont au service de toutes les familles.

En distribuant des aides financières et en orientant les individus sur leurs droits et les solutions qui s'offrent à eux, elles soutiennent chacun à tous les moments de leur vie. Ainsi, les Caf accompagnent 13,5 millions d'allocataires et couvrent 32,7 millions de Françaises et de Français dont 13,9 millions d'enfants. En accompagnant les acteurs de l'action sociale sur le terrain, les 101 Caisses et leurs 3 300 points d'accueil partout en France contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales. Elles apportent à chacun des moyens durables pour s'émanciper et prendre sa place dans la société, dans une démarche de neutralité et de juste droit : ainsi, elle effectue chaque année plus de 33 millions de contrôles.

Par leur action, les Allocations familiales œuvrent à la construction d'une société plus juste, plus solidaire, plus humaine.

Suivez notre actualité sur [@cnaf_actus](#)

CONTACTS PRESSE

Virginie RAULT - 07 78 95 49 90
Manon RUPPERT - 01 45 65 52 21

presse@cnaf.fr

[Informations sociales](#), la revue bimestrielle d'information, d'analyse et de débat, publiée par la Caisse nationale des Allocations familiales, est rédigée par des chercheurs, des experts et des acteurs des questions sociales. Les anciens numéros sont disponibles gratuitement sur le [site de Cairn.info](#).

Séparations conjugales : transitions privées, dispositifs publics, *Informations sociales*, n°207, 2022.

Edito : [Justice et protection sociale, une interdépendance accrue autour des séparations](#), Nicolas Grivel, directeur général de la Cnaf

[Introduction](#) : Émilie Biland

Point de repère : [Séparations conjugales et reconfigurations familiales](#), Arnaud Régnier-Loilier

Partie 1 : Intervenir auprès des parents séparés

Article : [La tentative de médiation familiale préalable obligatoire \(TMFPO\) : une obligation qui n'arrive pas à ses fins](#), Valérie Boussard, Ornela Mato, Jiyoung Kim

Contrepoint : [Harmoniser l'intervention en espace de rencontre : la mise en place d'un référentiel de bonnes pratiques](#), Caroline Dufour, Edith Voisin

Article : [Le recours à la médiation familiale au Québec : exploration des facteurs sociodémographiques et contextuels](#), Élisabeth Godbout, Karine Poitras, Johanne Clouet

Entretien : « [Le mariage n'est pas un contrat de droit commun, il reste une institution, assortie d'un certain nombre de protections et d'obligations](#) ». Un entretien avec [Aurélié Lebel](#), propos recueillis par [Émilie Biland](#)

Contrepoint : [La reconnaissance de l'homoparentalité révèle sa fragilité lors des séparations de couples de parents de même sexe](#), Lus Prauthois

Partie 2 : La prise en charge économique des enfants dont les parents sont séparés

Article : [Pension alimentaire et résidence alternée. Les déterminants d'une pratique minoritaire](#), Hélène Steinmetz

Focus : [L'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires au cœur de la couverture du risque de séparation par la branche Famille de la Sécurité sociale](#), Aurélié Schaaf

Article : [Les parents formalisent-ils la prise en charge de leurs enfants ? Une analyse quantitative des expériences de mères récemment séparées](#) Benoît Céroux et Marion Manier

Article : [Le soutien apporté par le système sociofiscal aux parents séparés : bilan et proposition de réformes](#), Muriel Pucci et Hélène Périvier

Article : [Les agences de recouvrement des pensions alimentaires, instruments d'une politique de soutien aux familles monoparentales](#), Catherine Collombet

Contrepoint : [Les incidences économiques du statut matrimonial au moment des séparations](#), Nicolas Frémeaux et Marion Leturcq

Partie 3 : Séparations conjugales et violences intrafamiliales

Article : [Les violences conjugales dans un contexte de séparation](#), Elizabeth Brown et Magali Mazuy

Article : [Protéger les mères en préservant l'autorité paternelle des \(ex-\)partenaires violents ? Les conditions d'application de l'ordonnance de protection dans les juridictions familiales](#), Solenne Jouanneau

Article : [Sanctions physiques éducatives et saisine des institutions judiciaires en contexte de séparation](#), Marie Cartier, Marion David, Estelle d'Halluin, Nicolas Rafin et Sylvie Grunvald

[Le social en recherche](#), Michel Legros